

N°DEC24\_035



## DECISION

### Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

**DEC24\_035 - Contrat avec LOC EASY pour la location de matériel pour la confection de confiseries le 25 mai 2024 pour la fête des enfants à l'école Paul Bert**

Le Maire de la Ville de Montigny-lès-Cormeilles,

Agissant en vertu de la délibération n°20.033 du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire de passer un contrat avec la SARL – LOC EASY, sise Espace 56, 56 boulevard Clémenceau 95240 CORMEILLES EN PARISIS, représentée par Nawal ZEROUKLANE la Gérante, pour la location de matériel nécessaire à la confection de confiseries lors de la Fête des Enfants du samedi 25 mai 2024 à l'École Paul Bert Allée Watteau de Montigny-lès Cormeilles,

DÉCIDE de signer le dit contrat,

PRECISE que la dépense d'un montant de 3 320,06 € TTC (trois mille trois cent vingt euros et six centimes) sera imputée au gestionnaire CIEL, sous fonction 213 0, article 6232 du budget communal.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,  
le 26 mars 2024

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente décision pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Jean-Noël CARPENTIER,  
Maire



Mis en ligne sur le site de la  
ville le : 03/04/2024